

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 16 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; LE GOFF Yannick.

**DELBUE2025-09-054**

Régies eau et assainissement : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage : travaux des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales - quartier de Kerno à Paimpol

La présente convention a pour objet de désigner Guingamp-Paimpol Agglomération en qualité de maître d'ouvrage unique pour l'exécution des travaux des réseaux eaux usées, eau potable et eaux pluviales sur le quartier de Kerno.

En sa qualité de maître d'ouvrage et afin de mener à terme l'opération, Guingamp-Paimpol Agglomération a la responsabilité de conduire les éléments de missions nécessaires en respectant les réglementations en vigueur. Ils porteront notamment sur :

- Les études préalables,
- La signature et la gestion du bon de commande,
- Le suivi des travaux,
- Le suivi comptable et le règlement financier de l'opération,
- La direction, le contrôle et la réception des travaux,
- Et toute autre prestation nécessaire à la réalisation des travaux.

L'opération est estimée à 708 909.60 € HT. Il est convenu que la ville de Paimpol prenne en charge les dépenses liées au renouvellement du réseau d'eaux pluviales et d'extension du réseau d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales.

L'opération est ventilée de la manière suivante entre les deux parties :

Poste de dépense	Estimation en € HT Part Guingamp Paimpol Agglomération		Estimation en € HT Part ville de Paimpol		
	Eaux usées	Eau potable	Eaux Pluviales	Eaux usées	Eau potable
Travaux					
rue Salvador Allende	145 943 €	127 418 €	174 794 €		
rue Salvador Allende extension EU				51 136.60 €	
rue Anatole Le Bras		86 445.00 €			
Lots P,Q,R,S,T dévoiement EP			45 879 €		
Lots P,Q,R,S,T extension EU				52 615 €	
Lots P,Q,R,S,T extension AEP					19 508 €
Réception					
Réception EU	2 759.00 €			2 412.00 €	
TOTAL	362 565.00 €		346 344.60 €		

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2422-5 et suivants ;

Vu le projet de convention de mandat annexé ;

Considérant qu’il convient d’établir un contrat de mandat de maîtrise d’ouvrage afin de définir les modalités selon lesquelles, Guingamp-Paimpol Agglomération se voit confier, par la commune de Paimpol, le soin de réaliser l’opération.

Entendu l’exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l’unanimité, le Bureau Communautaire :

- Approuve le projet de convention de mandat de maîtrise d’ouvrage entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Paimpol pour les travaux du quartier de KERNOA ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat de maîtrise d’ouvrage, ses éventuels avenants et tout document nécessaire à l’exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

